



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2018-06

Date d'entrée en vigueur :

5 mars 2018

ATA :

33

Certificat de type :

A-131

Sujet :

Panneau d'illumination – Pénétration d'eau dans les projecteurs du poste de pilotage

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. modèle CL-600-2B16 (variante 650) portant les numéros de série 6050 à 6070.

Conformité :

Dans les 38 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

La CN CF-2016-40, applicable aux avions de modèle CL-600-2B16 (variantes 604 et 605) de Bombardier Inc. a été émise pour traiter la pénétration d'eau potentielle dans les projecteurs du poste de pilotage. Une situation semblable existe dans les avions CL-600-2B16 (variante 650). Cet état peut entraîner des courts-circuits et endommager les composants électriques, ce qui peut entraîner un incendie dans le poste de pilotage.

La présente CN rend obligatoire la pose de joints d'étanchéité dans les boîtiers des projecteurs du pilote et du copilote pour y empêcher l'infiltration de liquide.

Mesures correctives :

Poser les nouveaux joints d'étanchéité, résumé de modification 600-6537. La révision 2 du bulletin de service (BS) 650-33-001 de Bombardier, en date du 11 mars 2016, ou toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada fournit des consignes approuvées pour la pose du nouveau joint d'étanchéité.

Les révisions antérieures du BS susmentionné fournissent également des instructions approuvées pour la pose du nouveau joint d'étanchéité.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

Rémy Knoerr

Émise le 19 février 2018

Contact :

H. Tsai, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur

613-996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.